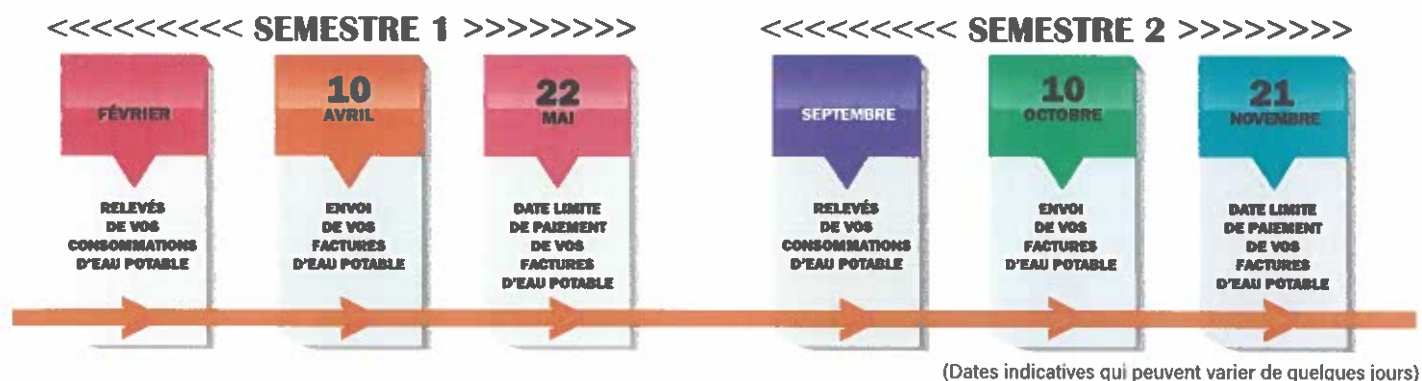


MODIFICATION DU CALENDRIER DE FACTURATION

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2025, LE SIARCE CHANGE LES DATES DE FACTURATION DE VOTRE CONSOMMATION D'EAU POTABLE. AINSI, VOS FACTURATIONS SERONT ÉMISES À LA MI-AVRIL, PUIS À LA MI-OCTOBRE (VOIR CALENDRIERS CI-DESSOUS).

La mise en place de cette nouvelle procédure va réduire exceptionnellement l'espace entre les deux factures de cette année 2025 (4,5 mois au lieu de 6 mois). Dès 2026, vos factures seront émises tous les 6 mois.

Nouveau calendrier pour les abonnés EPSE des communes de Boutigny-sur-Essonne, Courdimanche-sur-Essonne, Maisse et Vayres-sur-Essonne



Nouveau calendrier pour les abonnés EPSE des communes de Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonne et Prunay-sur-Essonne



Contacts : www.epse.siarce.fr / regie.epse@siarce.fr / 07 77 06 57 50